



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 93874

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les attentes de l'Intersyndicale des psychiatres publics (IPP) qui regroupe le Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH) et l'Intersyndicale de défense de la psychiatrie publique (IDEPP) qui souhaite obtenir une loi d'orientation de la politique de psychiatrie et de santé mentale qui réponde véritablement aux attentes de la profession. Les responsables et les membres de l'IPP dénoncent l'accumulation de mesures qui détériorent les conditions d'exercice de la psychiatrie. Ils regrettent notamment la fin des renouvellements des chefferies des secteurs psychiatriques, la désorganisation des secteurs par l'organisation en pôles au sein des établissements ainsi que les orientations sécuritaires et arbitraires des politiques de santé mentale données par voie de circulaire aux préfets. En conséquence, il souhaite qu'il lui indique de quelle manière il entend prendre en considération les spécificités de la psychiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93874

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)